



Séance de formation du printemps

Du 15 au 20 février 2011

Hôtel Sheraton Centre, 123, rue Queen Ouest, Toronto

**CETTE SÉANCE DE FORMATION THÉMATIQUE PARTICULIÈRE OFFRE
DES COURS AFIN DE PRÉPARER LES MEMBRES POUR LES ÉLECTIONS
PROVINCIALES DE L'ONTARIO EN OCTOBRE 2011**

N°	Cours	Horaire des cours	Coût
1	Orientation médicale de la CSPAAT	Le mardi 15 février de 13 h à 17 h; les mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	235 \$
2	Privatisation	Le mardi 15 février de 13 h à 17 h; les mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	235 \$
3	Santé et sécurité au travail Niveau II – Loi	Le mercredi 16 février de 9 h à 17 h; les jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	185 \$
4	Santé et sécurité au travail Niveau II – Comités	Le mercredi 16 février de 9 h à 17 h; les jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	185 \$
5	CSPAAT Niveau 1 (FTO)	Le vendredi 18 février de 13 h à 17 h; le samedi de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	160 \$
6	CSPAAT Niveau 2 (FTO)	Le vendredi 18 février de 13 h à 17 h; le samedi de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	160 \$
7	Introduction au travail des délégués syndicaux	Le samedi 19 février de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
8	Série de cours pour les délégués syndicaux : 2 modules	Le samedi 19 février de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
9	Série de cours pour les délégués syndicaux : module sur l'égalité	Le samedi 19 février de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
10	Se préparer pour la négociation	Le samedi 19 février de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
11	Compétences de négociation	Le samedi 19 février de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
12	Dirigeants financiers	Le samedi 19 février de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
13	Droit du travail	Le samedi 19 février de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
14	Pensions – Une introduction	Le samedi 19 février de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
15	Formation sur l'affirmation de soi pour les femmes	Le samedi 19 février de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
16	Formation des militantes et militants	Le samedi 19 février de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
17	Organisation d'une campagne	Le samedi 19 février de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
18	Médias sociaux	Le samedi 19 février de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
19	Évaluation des emplois – Atelier d'évaluation	Le samedi 19 février de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30m	100 \$
20	Et si nos lieux de travail répondaient à nos besoins à toutes et à tous	Le samedi 19 février de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$

Après le 4 février, des frais de retard de 50 \$ par personne qui s'inscrit s'appliquent.

**Des frais supplémentaires de 100 \$ sont imposés aux personnes provenant
d'organisations non affiliées au SCFP-Ontario qui s'inscrivent.**

**POUR LA DESCRIPTION COMPLÈTE DES COURS, ALLEZ À
WWW.CUPE.ON.CA**

**INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE À [WWW.CUPE.ON.CA](http://www.cupe.on.ca).
SI VOUS ÊTES INCAPABLE DE VOUS INSCRIRE EN LIGNE
OU SI VOUS AVEZ BESOIN DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES, VEUILLEZ
COMMUNIQUER AVEC LE SCFP-ONTARIO AU 416-299-9739.**

**POUR TOUTES LES RÉSERVATIONS D'HÔTEL,
APPELEZ VOYAGES W.E. AU
613-232-9908 OU 1-888-676-7747,
OU RÉSERVEZ EN LIGNE.**

175,00 \$ plus taxes

Section Club : 235 \$ plus taxes

****La date limite pour réserver est le dimanche 23 janvier 2011**

VEUILLEZ SUIVRE CES ÉTAPES SIMPLES POUR RÉSERVER EN LIGNE :

- Visitez le site Web du SCFP-Ontario à www.cupe.on.ca.
- Cliquez sur l'onglet « Spring School Registration » (inscription à la séance de formation du printemps).
- Cliquez sur « Delegates Register Here » (inscription des délégués) et entrez vos coordonnées.
- Il est important d'entrer toutes les coordonnées de chaque personne que vous inscrivez, y compris leur adresse de courrier électronique; on communiquera avec les membres s'il y a des changements aux cours.
- Continuez d'entrer tous les renseignements nécessaires pour l'inscription à la séance de formation du printemps 2011.

**RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS POUR LA SÉANCE DE FORMATION DU
PRINTEMPS DE 2011 :**

- Tous les cours se terminent le dimanche 20 février à 12 h 30. Cependant, les dates et les heures de début diffèrent selon le cours choisi.
- L'inscription a lieu le samedi de 7 h 30 à 9 h dans la Civic Ballroom, à l'exception de tous les cours sur la CSPAAT et en santé et sécurité (voir les heures de début).
- Le nombre d'inscriptions par cours est restreint et les inscriptions se font sur la base du premier arrivé premier servi.
- Les participantes et participants peuvent s'inscrire à seulement **un** cours.
- Les cours sont offerts en anglais seulement, sauf indication contraire.
- Le paiement pour les cours peut être fait par chèque ou carte de crédit.
- Un montant de 5,00 \$ provenant des frais d'inscription aux cours sera versé au Fonds de bourse d'études Bev Smale.
- Des frais supplémentaires de 100 \$ sont imposés à toutes les personnes provenant d'organisations non affiliées au SCFP-Ontario qui s'inscrivent.
- Après le 4 février, des frais de retard de 50 \$ par personne qui s'inscrit s'appliquent.
- Aucun remboursement après le 4 février.
- Pour les réservations d'hôtel, vous pouvez le faire en ligne en même temps que l'inscription à la séance de formation du printemps. Les réservations d'hôtel doivent être payées par carte de crédit.
- Il est important d'écrire et de conserver la clef d'accès que vous recevez une fois que vous aurez terminé l'inscription. Elle est utilisée pour récupérer les détails de votre réservation.
- Si vous avez besoin d'une subvention pour les soins familiaux, d'interprétation en français ou en langage ASL, ou si vous avez des besoins quant à l'accessibilité, veuillez visiter www.cupe.on.ca et soumettre le formulaire approprié.

**INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 4 FÉVRIER AFIN D'ÉVITER LES
FRAIS DE RETARD**

DESCRIPTION DES COURS

N° 1 CSPAAT – ORIENTATION MÉDICALE (5 jours à compter du 13 h le mardi 15 février)

Début de l'inscription au cours

C'est un programme complet conçu pour surmonter les obstacles liés à la communication en « médicalais ». Il permettra aux participantes et participants de comprendre ce qui se trouve dans les rapports médicaux pour les aider à résoudre les problèmes liés au droit de recevoir des indemnités pour les travailleuses et travailleurs accidentés. On utilisera de vrais rapports médicaux tout au long du cours. La terminologie médicale est expliquée dans des termes compréhensibles avec une série d'exercices est expliquée simplement. Les participantes et participants apprendront des termes élémentaires sur l'anatomie humaine, les fonctions et les systèmes corporels, et se concentreront sur des questions qui sont habituellement abordées pour défendre nos membres contre la Commission des accidents de travail. On discutera d'accidents du travail spécifiques, en examinant plus en profondeur les maladies professionnelles et la façon de prouver un lien de causalité. La profession des soins de santé sera démystifiée et on donnera un aperçu des tests de diagnostic et des interventions chirurgicales. Les participantes et participants acquerront également une expérience pratique sur le calcul de diverses rentes contenues dans la *Loi*. On abordera également les principes d'ergonomie dans ce cours. **Le cours Niveau I, le cours Niveau II et le cours Niveau III – Appels ou le cours Retour au travail sont des cours préalables pour suivre ce cours sur l'orientation médicale.**

N° 2 PRIVATISATION (5 jours à compter de 13 h le mardi 15 février)

Début de l'inscription au cours

Cet atelier d'une semaine étudie la pire menace pour les emplois du SCFP et les services publics – la privatisation. Les participantes et participants examineront les diverses formes de privatisation et la façon d'identifier les premiers signes de la privatisation. De plus, les membres développeront des compétences pour répondre aux menaces de privatisation et de sous-traitance et apprendront de telles compétences, et mettront sur pied une campagne pour lutter contre la privatisation au sein de votre section locale.

N° 3 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL NIVEAU II – LOI (30 heures à compter de 9 h le mercredi 16 février)

Début de l'inscription au cours

Dans le cadre de ce programme, les participantes et participants examineront attentivement comment les lois et les règlements en santé et sécurité au travail peuvent être utilisés pour aider à préserver la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs. Les participantes et participants examineront également le caractère inadéquat de la loi et son application et formuleront des stratégies pour le surmonter. De plus, les participantes et participants sortiront de cet atelier avec la connaissance nécessaire pour les aider à faire pression pour des solutions légales et autres, et pour assurer une application efficace des lois existantes. **Le cours Santé et sécurité Niveau I du Centre de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses est un cours préalable. CE N'EST PAS UNE FORMATION QUI VISE UNE ACCRÉDITATION POUR LES MEMBRES DES COMITÉS MIXTES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ TEL QUE REQUIS PAR LA *LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL*.**

N° 4 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL NIVEAU II – COMITÉS (30 heures à compter de 9 h le mercredi 16 février)

Début de l'inscription au cours

Dans le cadre de ce programme, les participantes et participants acquièrent une meilleure compréhension de leurs responsabilités et de leurs droits légaux en tant que travailleuses et travailleurs et membres des comités mixtes de santé et de sécurité. Un point important de cette discussion, ce sont les techniques et la connaissance nécessaires pour effectuer des inspections des lieux de travail et des

enquêtes sur les accidents et les maladies. On examine également des compétences en recherche essentielles afin d'aider les membres des comités à entreprendre des projets proactifs visant à éliminer ou à contrôler une exposition aux dangers au travail. **Le cours Santé et sécurité Niveau I du Centre de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses est un cours préalable. CE N'EST PAS UNE FORMATION QUI VISE UNE ACCRÉDITATION POUR LES MEMBRES DES COMITÉS MIXTES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ TEL QUE REQUIS PAR LA LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL.**

N° 5 CSPAAT NIVEAU I (12 heures à compter de 13 h le vendredi 18 février)

Début de l'inscription au cours

Le Niveau I est conçu pour communiquer des connaissances de base sur le système d'indemnisation des accidents du travail. Le cours s'adresse aux travailleuses et travailleurs qui souhaitent acquérir une connaissance de base de ce système parfois complexe ou qui doivent le faire. Les participantes et participants verront l'histoire de l'indemnisation des accidents du travail, elles et ils en comprendront mieux la bureaucratie et apprendront quels sont les prestations et les services disponibles. De plus, on fera part d'expériences concrètes, on expliquera comment remplir les formulaires de la CSPAAT et on expliquera comment trouver une conseillère ou un conseiller expérimenté.

N° 6 CSPAAT NIVEAU II (12 heures à compter de 13 h le vendredi 18 février)

Début de l'inscription au cours

Le Niveau II est conçu pour offrir aux travailleuses et travailleurs les compétences et les connaissances nécessaires pour représenter les travailleuses et travailleurs accidentés lors des premières étapes de leur demande d'indemnisation. Ce niveau est conçu pour mettre à profit les connaissances acquises au Niveau I et s'adresse aux travailleuses et travailleurs qui deviendront des représentantes et représentants des travailleuses et travailleurs. Les prestations et les services disponibles aux travailleuses et travailleurs accidentés seront expliqués en détail, notamment les changements provoqués par les projets de loi 162, 165 et 99. Le cours examinera de manière approfondie les services et les prestations disponibles en vertu de la Loi. Les participantes et participants y apprendront comment analyser les dossiers de demande d'indemnisation et à maîtriser l'art de la communication avec les médecins et le personnel de la commission. Ces compétences permettront aux représentantes et représentants de manœuvrer à travers la bureaucratie qui traditionnellement ralentit le processus décisionnel. On expliquera également le nouveau système intégré d'appel de la commission, tout comme les nouveaux services de médiation. **Le cours CSPAAT Niveau I est un cours préalable.**

N° 7 INTRODUCTION AU TRAVAIL DES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX (débutant à 9 h le samedi 19 février)

Inscription au Civic Ballroom Foyer de 7 h 30 à 9 h

Que fait un délégué syndical du SCFP? Si vous êtes une nouvelle personne déléguée syndicale et que vous désirez apprendre comment aider les personnes membres du SCFP à régler les problèmes au lieu de travail, cet atelier d'introduction est pour vous! Dans le cadre de cet atelier, vous apprendrez sur le rôle du délégué syndical, les enquêtes sur les problèmes au travail, la structure du SCFP, la présentation d'un grief, les réunions avec la direction et le traitement des plaintes au travail. **Veillez apporter votre convention collective.**

N° 8 SÉRIE DE COURS POUR LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX (débutant à 9 h le samedi 19 février)

Inscription au Civic Ballroom Foyer de 7 h 30 à 9 h

Dans cette série, les modules portant sur les mesures disciplinaires, les congédiements et la résolution de conflits seront offerts. Les griefs dans des dossiers de mesures disciplinaires et de congédiement sont les plus difficiles à traiter. Vous apprendrez sur les concepts et les termes légaux clefs, le rôle d'un

délégué syndical pendant une enquête de l'employeur lorsque des mesures disciplinaires sont imposées et pendant les réunions de règlement de griefs et comment développer des arguments efficaces. Dans la résolution de conflits, les membres apprendront sur les différentes réponses aux conflits et exerceront des habiletés de communication qui aideront dans les situations de conflit. **Veillez apporter votre convention collective.**

N° 9 SÉRIE DE COURS POUR LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX : Modules sur l'égalité
(débutant à 9 h le samedi 19 février)

Inscription au Civic Ballroom Foyer de 7 h 30 à 9 h

Ce cours offre deux modules, soit « Être un allié pour l'égalité » et « Lutter contre l'homophobie au travail ». Être un allié est un rôle important pour les délégués syndicaux et ce cours explorera ce que signifie être un bon allié. Dans le module sur la lutte contre l'homophobie, les participantes et participants exploreront ce que représente, pour les lesbiennes, les gais, les personnes bisexuelles et transgenres, le fait de vivre dans un monde conçu pour les hétérosexuels.

N° 10 SE PRÉPARER POUR LA NÉGOCIATION (à compter de 9 h le samedi 19 février)

Inscription au Civic Ballroom de 7 h 30 à 9 h

Au cours de cet atelier, les participantes et participants apprendront comment se préparer à la négociation de façon à conclure une meilleure entente une fois la négociation amorcée. L'étape de préparation est une partie importante du processus de négociation – le succès à la table de négociation dépend souvent de ce qui s'est passé avant que les parties s'y assoient. L'atelier portera sur l'établissement des priorités de négociation, les sources d'information en vue de la négociation, la préparation des propositions et l'établissement des objectifs de négociation. Les stratégies destinées à améliorer le soutien des membres au processus de négociation avant son début constituent aussi une part importante du contenu de cet atelier. **Veillez apporter votre convention collective.**

N° 11 COMPÉTENCES DE NÉGOCIATION (à compter de 9 h le samedi 19 février)

Inscription au Civic Ballroom de 7 h 30 à 9 h

Cet atelier porte sur ce que les membres des comités de négociation peuvent faire pour conclure une meilleure entente une fois la négociation amorcée. Les sujets incluent la mobilisation des membres, l'obtention du soutien de la collectivité, la communication avec les membres pendant la négociation, l'analyse de la position patronale, la formulation des arguments, l'établissement des objectifs de négociation et savoir comment et quand les modifier, ainsi que la présentation de recommandations aux membres. Les participantes et participants auront l'occasion de faire des exercices pratiques dans différentes situations de négociation – à la table et avec les membres. Cet atelier serait particulièrement utile pour les participantes et les participants dont les sections locales sont déjà en négociation ou sont sur le point de l'entreprendre. **Veillez apporter votre convention collective.**

N° 12 DIRIGEANTS FINANCIERS (à compter de 9 h le samedi 19 février)

Inscription au Civic Ballroom le samedi 19 février de 7 h 30 à 9 h

Cet atelier vous aidera à comprendre votre rôle en tant que secrétaire-trésorière ou secrétaire-trésorier ou encore en tant que fiduciaire de votre section locale du SCFP. Vous y pratiquerez la tenue des livres mensuelle, la rédaction du rapport de la secrétaire-trésorière ou du secrétaire-trésorier et l'exécution de la conciliation bancaire. Vous apprendrez aussi comment remplir un rapport de capitation et comment préparer un budget. Cet atelier vous offrira les connaissances de base en matière de comptabilité nécessaires pour occuper le poste de secrétaire-trésorière ou de secrétaire-trésorier. **Veillez apporter une calculatrice et une copie des règlements de votre section locale.**

N° 13 DROIT DU TRAVAIL (à compter de 9 h le samedi 19 février)

Inscription au Civic Ballroom Foyer de 7 h 30 à 9 h

Examen des divers aspects du droit du travail, dont un aperçu de la *Loi sur les relations de travail*, et divers autres sujets d'ordre juridique qui touchent les sections locales et les militantes et militants locaux. **Veillez apporter votre convention collective.**

N° 14 PENSIONS – UNE INTRODUCTION (débutant à 9 h le samedi 19 février)

Inscription au Civic Ballroom Foyer de 7 h 30 à 9 h

Nos pensions sont nos revenus de retraite. Voulez-vous obtenir un régime de retraite dans votre lieu de travail ou améliorer celui que vous avez? Voulez-vous comprendre l'information que vous recevez sur votre pension? Vous demandez-vous comment les régimes de retraite du gouvernement fonctionneront pour vous? Ce N'est PAS un atelier de planification de la retraite. **REMARQUE : si vous avez un régime de retraite, veuillez apporter votre relevé de retraite annuel avec vous. Si vous avez une copie de votre relevé du Régime de pensions du Canada, apportez-la également.**

N° 15 FORMATION SUR L’AFFIRMATION DE SOI POUR LES FEMMES (débutant à 9 h le samedi 19 février)

Inscription au Civic Ballroom Foyer le samedi 19 février, de 7 h 30 à 9 h

Si vous souhaitez apprendre comment vous exprimer de manière plus convaincante, cet atelier vous aidera. Vous travaillerez en étroite collaboration avec d'autres personnes qui, elles aussi, désirent une plus grande prise de conscience et de meilleures habiletés pour les aider au travail, dans la collectivité et à la maison.

N° 16 FORMATION DES MILITANTES ET MILITANTS (débutant à 9 h le samedi 19 février)

Inscription au Civic Ballroom Foyer de 7 h 30 à 9 h

Comment pouvons-nous approfondir notre militantisme? Comment pouvons-nous répondre aux questions économiques et sociales par le biais de notre militantisme? Comment les syndicats et les collectivités peuvent-ils travailler ensemble pour la justice sociale? Cet atelier analysera des réponses à ces questions et offrira un espace pour partager nos histoires, nos expériences et nos stratégies relativement à notre militantisme.

N° 17 ORGANISATION D’UNE CAMPAGNE (débutant à 9 h le samedi 19 février)

Inscription au Civic Ballroom Foyer de 7 h 30 à 9 h

Dans cet atelier, on discutera des éléments fondamentaux des campagnes, des messages et de la mobilisation, des tactiques de campagne et du processus de création d'un plan de campagne. Ces compétences peuvent être appliquées aux campagnes syndicales locales internes afin de lutter contre la privatisation, ainsi qu'aux campagnes patronales ou celles qui sont axées sur des enjeux, et aux campagnes électorales.

N° 18 MÉDIAS SOCIAUX (débutant à 9 h le samedi 19 février)

Inscription au Civic Ballroom Foyer de 7 h 30 à 9 h

Facebook, Twitter, Youtube et les blogues – Ces formes de « médias sociaux » ou de « réseaux sociaux » ne sont pas que des passades qui sont utilisées par nos enfants. Ils ont changé notre façon de communiquer entre nous et ils sont là pour rester. Les syndicats commencent à comprendre ces médias sociaux et comment exploiter leur pouvoir pour communiquer avec les membres. Les sections locales qui commencent à explorer ces formes de communication doivent comprendre leur pouvoir, la façon dont on peut les utiliser à notre avantage et également quels peuvent être certains des dangers potentiels qui y sont rattachés. Joignez-vous à nous pour apprendre quel sera l'avenir des communications syndicales dans le cadre d'un environnement interactif et agréable! **REMARQUE : une bonne connaissance des applications informatiques de base comme l'Internet et les programmes de courrier électronique sera utile. Un nombre limité d'ordinateurs portables sera mis à votre disposition. Lors de votre inscription,**

veuillez nous indiquer si vous avez un ordinateur portable que vous pouvez apporter pour votre utilisation personnelle.

N° 19 ÉVALUATION DES EMPLOIS – ATELIER D'ÉVALUATION (débutant à 9 h le samedi 19 février)

Inscription au Civic Ballroom Foyer le samedi 19 février, de 7 h 30 à 9 h

Cet atelier s'adresse aux nouvelles personnes membres des comités d'évaluation des emplois et des comités de l'équité salariale ou aux personnes membres qui ont besoin d'un programme de mise à jour sur l'évaluation des emplois. Les participantes et participants évalueront des modèles d'emplois pour voir comment les degrés sont assignés et comment les évaluations sont appliquées.

N° 20 ET SI NOS LIEUX DE TRAVAIL RÉPONDAIENT À NOS BESOINS À TOUTES ET À TOUS (débutant à 9 h le samedi 19 février)

Inscription au Civic Ballroom Foyer le samedi 19 février, de 7 h 30 à 9 h

Cet atelier offre deux modules de la Série de cours pour les délégués syndicaux dont « Sensibilisation aux handicaps » et « Création de lieux de travail facilitant les mesures d'adaptation ». Nos employeurs ont une obligation légale de prendre des mesures d'adaptation pour les travailleuses et travailleurs ayant un handicap. Cet atelier examine ce qu'est votre rôle en tant que militant, leader ou délégué syndical dans la création de lieux de travail favorables pour tous nos membres. Les participants apprendront sur les handicaps (visibles, invisibles, permanents, épisodiques) et développeront des compétences pour concevoir des plans de mesures d'adaptation créatifs, encadrer des membres et assurer la compréhension au travail.